

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER, EN CHARGE DES RELATIONS INTERNATIONALES SUR LE CLIMAT



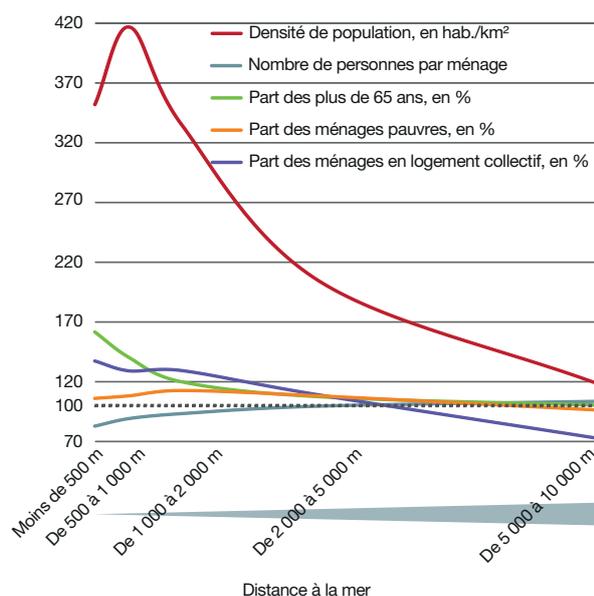
La distance à la mer : principal facteur de caractérisation sociodémographique du territoire littoral

MAI 2017

La bande côtière, ensemble des terres situées à moins de 500 m des côtes, possède des caractéristiques sociodémographiques proches des valeurs moyennes des pôles urbains métropolitains : densité de population, nombre de personnes par ménage... L'arrière-pays, défini ici comme les territoires situés entre 5 000 et 10 000 m des côtes, est souvent comparable à la moyenne des communes périurbaines. Érosion et submersion marines concentrent leurs effets sur les territoires proches de la mer, où les densités de population sont fortes. Plus de 250 000 personnes résident à moins de 500 m des côtes en érosion et 200 000 personnes habitent dans la partie des zones basses littorales située à moins d'un kilomètre de la mer, où les risques de submersion sont les plus prégnants.

Figure 1 : évolution de quelques descripteurs sociodémographiques suivant la distance à la mer

Indice 100 : moyenne métropolitaine



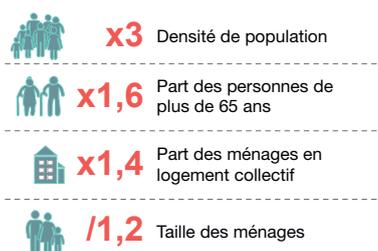
Source : Insee, RFL 2010. Traitements : SOeS (Observatoire national de la mer et du littoral)

UN CARACTÈRE URBAIN MARQUÉ EN BORD DE MER

Le bord de mer, ensemble des territoires à moins de 500 m de la côte, est caractérisé par des indicateurs sociodémographiques très spécifiques (figure 2). La densité de population est forte. 1,1 million de personnes résident sur cette étroite bande littorale où les capacités d'accueil touristiques sont également très importantes, entre résidences secondaires, campings et hôtels. La part des personnes de plus de 65 ans et des ménages vivant en logement collectif est élevée, alors que le nombre de personnes par ménage est faible (figure 1).

Ces caractéristiques démographiques confèrent au bord de mer, pris dans son ensemble, un profil de type « pôle urbain » (tableau 1).

Figure 2 : comparaison entre bord de mer et valeurs métropolitaines moyennes pour quelques descripteurs



Source : Insee, RFL 2010. Traitements : SOeS (Observatoire national de la mer et du littoral)

En s'éloignant de la mer et en pénétrant dans les terres, la plupart des indicateurs sociodémographiques étudiés tendent vers les valeurs moyennes métropolitaines. Les spécificités littorales décrites précédemment s'estompent.

Les descripteurs sociodémographiques calculés pour l'arrière-pays sont souvent comparables à la moyenne des couronnes périurbaines. C'est le cas pour la densité de population, la taille des ménages (nombreuses familles avec enfants), et la part plutôt faible des personnes âgées dans la population.

Tableau 1 : bord de mer, arrière-pays et moyennes métropolitaines pour quelques descripteurs

		Densité de population, en hab./km ²	Personnes par ménage	Taux d'artificialisation, en %
Littoral	Bord de mer, à moins de 500 m de la côte	394	1,9	28,9
	Arrière-pays, de 5 000 à 10 000 m de la côte	133	2,4	6,8
Métropole	Moyenne des pôles urbains	576	2,2	21,9
	Moyenne des communes périurbaines	70	2,5	4,5
	Moyenne des communes rurales	26	2,3	1,8

Sources : Insee, RFL 2010 et RP 2012 ; UE-SOeS, CORINE Land Cover, 2012.
Traitements : SOeS (Observatoire national de la mer et du littoral)

Les aléas naturels d'origine marine, tels que l'érosion et la submersion, se concentrent sur les rivages. Ils concernent des territoires où les enjeux humains et matériels sont élevés. Le bord de mer peut ainsi être considéré comme un territoire à risque.

PLUS DE 250 000 HABITANTS RÉSIDENT À MOINS DE 500 M DES CÔTES SOUMISES À L'ÉROSION

En métropole, un quart des côtes recule du fait de l'érosion côtière. Cela touche plus fréquemment des côtes sableuses – près de la moitié d'entre elles régresse – et des falaises de roches sédimentaires (calcaires et craies). Le tout représente un linéaire de 1 700 kilomètres.

Certains territoires sont particulièrement concernés, le Pas-de-Calais, la Seine-Maritime, la Vendée, l'Aquitaine, l'Hérault ou la courte façade maritime gardoise.

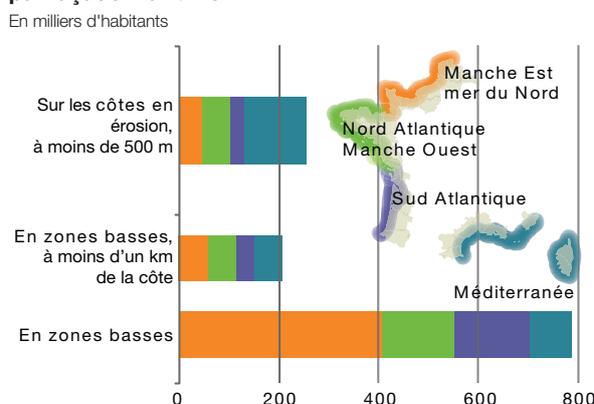
254 000 personnes résident à moins de 500 m de ces côtes en recul, soit près d'une personne sur quatre habitant en bord de mer. Une part importante vit en Méditerranée (48 %), surtout sur la Côte d'Azur, 22 % sur la façade Nord Atlantique – Manche Ouest, 18 % en Manche Est – mer du Nord et 11 % en Sud Atlantique (figure 3).

La comparaison de la population de ces secteurs avec l'ensemble de la population vivant à moins de 500 m des côtes met en évidence une part plus importante de personnes âgées : près de 30 % des habitants y ont plus de 65 ans, contre une moyenne de moins de 27 %. La part des ménages pauvres est plus faible et les revenus un peu plus élevés. En effet, l'érosion concerne surtout des côtes sableuses, secteurs généralement touristiques, où le coût du foncier est élevé et le niveau de vie plus important.

PLUS DE 200 000 HABITANTS EN ZONES BASSES, À MOINS D'UN KM DES CÔTES

Les zones basses sont les territoires de bord de mer dont l'altitude est inférieure au niveau atteint par la mer lors de conditions extrêmes (dépression atmosphérique, vent tempétueux, houle, forte marée). La délimitation de ces périmètres est globale et certainement trop lâche, pour ceux s'étendant loin dans les terres. La cartographie fine des zones submersibles ne peut se faire que localement, en tenant compte de paramètres bathy-topographiques et marégraphiques précis.

Figure 3 : nombre d'habitants dans les territoires à enjeux, par façade maritime



Sources : Insee, RFL 2010 ; EuroSION, 2004 ; MEDDTL-Cetmef-Cete, 2010.
Traitements : SOeS (Observatoire national de la mer et du littoral)

Les zones basses ont une superficie totale de près de 6 000 km², soit l'équivalent de départements comme la Charente ou la Savoie. Les territoires concernés sont variés : polders, zones humides arrière-dunaires et lagunes, marais littoraux, et abords des côtes basses et des estuaires. Certains s'étendent loin dans les terres comme le Marais breton, le Marais poitevin, les rives de la Seudre et de la Gironde, tous situés en Centre Atlantique (carte 1).

Au sein de ces territoires, les risques de submersion se concentrent en bord de mer. Seuls les enjeux situés à moins d'un kilomètre (km) de la côte sont retenus. Cela touche 207 000 personnes.

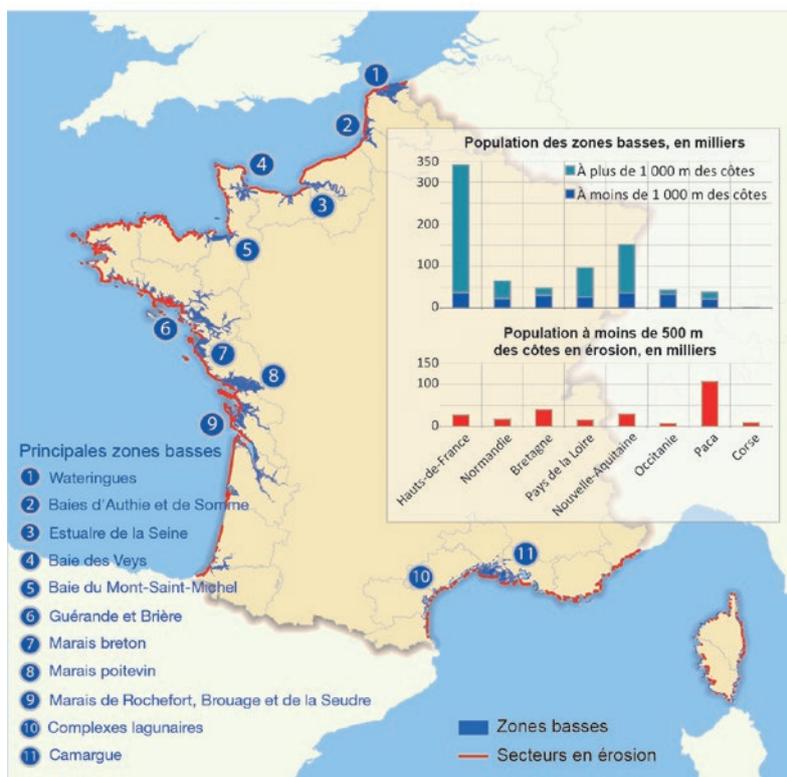
Près de 30 % habitent sur la façade Manche Est – mer du Nord, soit 59 000 personnes. L'essentiel des enjeux se concentre dans le Nord et le Pas-de-Calais, plus particulièrement dans les Wateringues, vaste polder du delta de l'Aa, entre Saint-Omer, Calais et Dunkerque. Sont aussi concernés les pourtours des baies d'Authie et de Somme et le sud de la côte picarde.

Les territoires en risques de submersion et d'érosion

27 000 personnes résident dans des zones basses, à moins de 500 m des côtes en érosion, territoires cumulant ainsi les deux aléas, érosion et submersion. Les départements les plus concernés sont le Var, le Pas-de-Calais et la Charente-Maritime.

En tout, plus de 430 000 personnes résident dans les territoires à enjeux, érosion et/ou submersion.

Carte 1 : géographie des côtes en érosion et des zones basses et populations concernées sur le littoral métropolitain



Sources : Insee, RFL 2010 ; EuroSION, 2004 ; MEDDTL-Cetmef-Cete, 2010. Traitements : SOeS (Observatoire national de la mer et du littoral)

La façade Nord Atlantique – Manche Ouest regroupe près de 57 000 habitants (hab.) à moins d'un km de la côte, en zones basses et la façade Sud Atlantique environ 35 000 hab. Les principaux secteurs concernés sont les polders de la baie du Mont-Saint-Michel et les côtes malouines, le littoral guérandais, les îles de Noirmoutier, Ré et Oléron, le littoral du Marais poitevin et le pourtour du bassin d'Arcachon. Avec plus de 1 000 km², la Vendée est le département littoral où la surface des zones basses est la plus importante, suivie par le département voisin de la Charente-Maritime avec un peu plus de 800 km².

Enfin, le pourtour méditerranéen regroupe près de 56 000 hab. en zones basses, à moins d'un km du rivage. De nombreuses communes lagunaires d'Occitanie sont

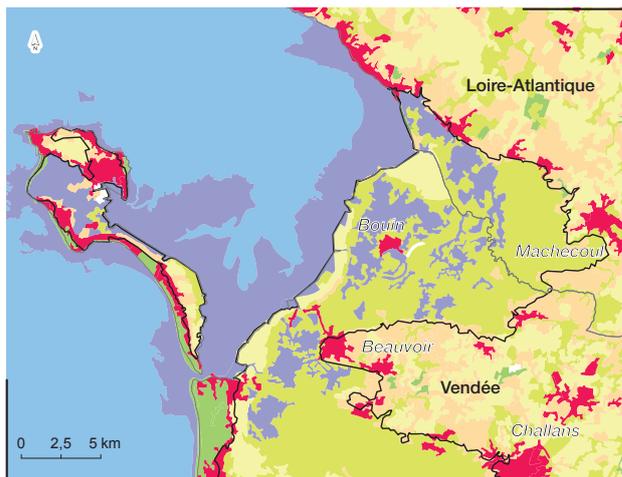
comprises dans ce périmètre, comme Saint-Cyprien, Palavas-les-Flots ou Le Grau-du-Roi, mais également des territoires de Provence, la rade de Toulon, le littoral hyérois et le pourtour de la baie de Saint-Raphaël. Le littoral corse, surtout montagneux, est peu concerné.

Les zones basses prises dans leur globalité et sur l'ensemble de leur territoire se démarquent avec des ménages ayant des revenus bien en deçà des valeurs observées, en moyenne, sur le littoral (de 0 à 10 000 m des côtes) et une part de ménages pauvres supérieure. Ces territoires sont souvent des terres d'élevage et de grandes cultures, parfois éloignés de la côte et nettement moins touristiques que le bord de mer (voir encadré).

Exemple d'une zone basse en Centre Atlantique, le Marais breton

Le Marais breton s'étend à cheval entre la Loire-Atlantique et la Vendée, avec des altitudes parfois inférieures au niveau de la mer (carte 2). Côté mer, il est bordé par des digues et des systèmes dunaires. Son occupation du sol est marquée par la forte empreinte de l'agriculture. Marais, étiers, prairies et terres labourables en terres poldérisées représentent la grande majorité de son périmètre. Les principales zones urbanisées sont en périphérie du marais, comme à Machecoul, Beauvoir-sur-Mer ou Challans, où les risques de submersion sont limités. Seuls le bourg de Bouin et son hameau, l'Époids, sont au cœur du marais.

Carte 2 : occupation du sol dans le Marais breton



- Occupation du sol
- Territoires artificialisés
 - Terres arables
 - Prairies
 - Autres terres agricoles
 - Forêts et milieux semi-naturels
 - Zones humides
 - Surfaces en eau
 - Limites de département
 - Limites de la zone basse



Sources : UE-SOeS, CORINE Land Cover, 2012 ; MEDDTL-Cetmef-Cete, 2010

MÉTHODOLOGIE

Les communes littorales de métropole ont des surfaces extrêmement variables comprises entre 0,6 km² pour l'île de Sein ou Barfleur et près de 760 km² pour la commune d'Arles, en Camargue, plus vaste commune de métropole.

Or, les travaux de l'Observatoire national de la mer et du littoral mettent en évidence la forte variation de nombreux paramètres en fonction de la distance à la mer. Il s'agit, par exemple, de la part des territoires artificialisés, des densités de population et de logements ou de la part des terres couvertes par au moins un espace protégé. Il est donc intéressant de travailler suivant la distance à la mer, sans tenir compte des limites communales, afin d'étudier le littoral dans sa profondeur.

Pour ce faire, des données de l'Insee ont été utilisées : les revenus fiscaux localisés (RFL), issus des fichiers exhaustifs des déclarations de revenus des personnes physiques et de la taxe d'habitation au 1^{er} janvier 2011. Le nombre d'habitants est représenté sur une maille régulière du territoire de 4 hectares (200 x 200 m). D'autres variables sont également disponibles à cette granulométrie ou pour un regroupement de ces mailles, devant contenir au moins 11 ménages, seuil de mise à disposition de ces informations. Parmi ces variables,

figurent le nombre de ménages, la surface cumulée des résidences principales, le nombre de ménages présents depuis au moins 5 ans, le nombre de ménages dont le revenu fiscal par unité de consommation est en dessous du seuil de bas revenu, le nombre d'individus de plus de 65 ans, la somme des revenus fiscaux des individus par unité de consommation, le nombre des ménages en logement collectif, le nombre des ménages propriétaires ou le nombre de ménages d'une personne.

D'importants travaux ont été réalisés à partir de cette base. Elle a été croisée avec des zones tampons suivant la distance à la côte (moins de 500 m de la côte, 500 à 1 000 m, 1 000 à 2 000 m, 2 000 à 5 000 m, 5 000 à 10 000 m) et les limites administratives.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Information sur la base de données sur les revenus fiscaux localisés, site de l'Insee : <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/source/s1174>
- Site de l'Observatoire national de la mer et du littoral : www.onml.fr

Sébastien COLAS, SOeS

Dépôt légal : mai 2017

ISSN : en cours

Impression : Bialec, Nancy (France), utilisant du papier issu de forêts durablement gérées.

Directeur de publication : Sylvain Moreau

Rédactrice en chef : Anne Bottin

Coordination éditoriale : Céline Carrière

Maquettage et réalisation : Chromatiques, Paris

commissariat général au développement durable

Service de l'observation et des statistiques
Sous-direction de l'information environnementale
Tour Séquoia
92055 La Défense cedex
Mél. : diffusion.soes.cgdd@developpement-durable.gouv.fr

www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr

